



Région  
Hauts-de-France

Envoyé en préfecture le 16/07/2025

Reçu en préfecture le 16/07/2025

Publié le

ID : 059-200053742-20250716-25003745-AR

S<sup>2</sup>LOW

## LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.4231-3 ;

Vu la délibération n° 2021.01136 du conseil régional du 2 juillet 2021 portant élection du Président du conseil régional ;

Vu la délibération n°2025.00149 de la Commission permanente du Conseil régional du 30 janvier 2025 relative à l'attribution de matériel aux organismes dans le cadre de l'appel à projets pour le réemploi de matériel informatique de la Région Hauts-de-France ;

Considérant l'absence ou l'empêchement de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional, le jeudi 17 juillet 2025 ;

ARRETE n° 25003745

**ARTICLE 1** : En exécution de la délibération n°2025.00149 du 30 janvier 2025, délégation est accordée à Madame Brigitte FOURÉ, Vice-Présidente du Conseil régional, aux fins de signer, le jeudi 17 juillet 2025 à Amiens, les conventions de cession à titre gratuit des matériels informatiques et de petite téléphonie avec les différents organismes, repris en annexe de ladite délibération, situés dans les départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat dans la région, en application des dispositions du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L4141-1 du code général des collectivités territoriales et celles du 2<sup>ème</sup> de l'article L4141-2 du même code.

Fait à Lille, le 16 JUIL. 2025

Xavier BERTRAND

Publié le